



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon règlement REACH (453/2010/CE)

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification du mélange :

Plastifiant – entraîneur d'air pour camion toupie .

1.2. Utilisation de la substance/ mélange :

Adjuvant pour béton et mortier, s'emploie par incorporation au mélange dans une toupie .

1.3. Identification de la société/ entreprise :

COMPAGNIE FRANCE CHIMIE
42-44 rue Georges Besse – 63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 14 40 40 – Fax : 04 73 14 40 44
Courriel : yannick.escarpit@dorthz.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

INRS Téléphone :01 42 45 59 59
Téléphone de la société : 04 73 14 40 40 (8h30/12h ; 14h/17 h du lundi au vendredi)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Préparation non classée dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE, ses adaptations et ses annexes.

2.1. Phrases de risque :

Sans objet.

2.2. Phrases de sécurité :

S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S7 Conserver le récipient bien fermé
S20 Ne pas manger ne pas boire pendant l'utilisation
S39 Porter un appareil de protection des yeux.

2.3. Description des dangers :

Le produit peut se montrer légèrement irritant en cas de contact avec les yeux.

2.4. Dangers spéciaux :

Aucun.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est une préparation.

3.1. Liste des substances à prendre en compte :

Désignation	N°CAS	N°EINECS	Étiquetage	Phrases R	C oncentration
Lauryléthersulfate de sodium	68585-34-2	500-223-8	Xi	36/38	1 ≤ x < 2

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Informations générales:

Consulter un médecin en cas de besoin.

4.2. Premiers secours en cas d'inhalation :

Eloigner la victime du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais.

4.3. Premiers secours en cas de contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon puis rincer à l'eau.
Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

4.4. En cas de contact avec les yeux :

Laver à l'eau au moins 15 mn, en tenant les paupières ouvertes. Oter les verres de contact si le sujet en porte.
Consulter un ophtalmologiste en cas d'irritation persistante.

4.5. En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Boire un ou deux verres d'eau si la quantité ingérée est faible.
Consulter un médecin en cas d'ingestion accidentelle.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction appropriés:

Les moyens d'extinction recommandés sont : poudre, mousse, gaz carbonique (CO₂), sable et eau vaporisée.

5.2. Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Pas de moyen d'extinction contre-indiqué. Eviter l'emploi d'un jet d'eau sur le contenant afin d'éviter tout débordement du produit. Recueillir les résidus de lutte contre l'incendie, ne pas les laisser se déverser dans les égouts ou cours d'eau.

5.3. Dangers particuliers d'exposition :

Pas de danger particulier du au produit lui-même.

5.4. Equipement de protection spéciaux :

Pas d'équipement de protection particulier.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.
Eviter tout contact du produit avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Interdiction de rejet dans les égouts. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Endiguer en cas de fuite.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes de nettoyage:

Récupérer par absorption la solution sur un support inerte (sable, terre de diatomées, sciure ...).
Recueillir dans des conteneurs scellés puis éliminer en suivant la réglementation en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Mesure d'ordre technique pour garantir la sécurité de la manipulation :

Ne pas boire ou manger pendant l'utilisation.

Le produit doit être stocké à température ambiante dans son récipient d'origine. Le local doit être interdit à toute personne non autorisée.

7.2. Conditions nécessaires pour garantir la sécurité au stockage :

Conserver en emballages d'origines fermés hermétiquement pendant une durée maximale d'un an.

Stocker dans un local ventilé avec un sol étanche formant une cuvette de rétention.

Conserver à des températures comprises entre +5 et +35°C.

Conserver dans des emballages en acier inox ou polyéthylène. Eviter l'acier non traité et l'aluminium.

7.3. Recommandations pour les utilisations particulières :

Aucune.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition :

Aucune valeur disponible sur la préparation.

8.2. Mesures techniques de protection :

Travailler dans un lieu sec, aéré.

8.3. Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Pas nécessaire pour l'utilisation de ce produit.

Protection des mains : Gants de protection imperméables à l'eau type vinyle, latex ou caoutchouc néoprène. Les gants souillés doivent être immédiatement jetés (dans le cas de gants jetables) après travail.

Protection oculaire : Port de lunettes de sécurité ou protection oculaire type masque facial. Eviter les lentilles de contact.

Protection du corps : porter un vêtement de protection. Ce vêtement devra être nettoyé avant réutilisation.

8.4. Mesures d'hygiène industrielle :

Se laver les mains et le visage après travail avec le produit. Les vêtements souillés doivent être nettoyés avant réutilisation. Défense de manger, boire ou fumer à proximité de la zone de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1. Information générales :

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : faible

9.2. Informations concernant la santé, la sécurité et l'environnement :

ph :	7 – 8
Point/ intervalle de fusion :	Non disponible
Point/ intervalle d'ébullition :	Non disponible
Température d'inflammation :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non concerné
Propriétés comburantes :	Non concerné
Pression de vapeur :	Non disponible
Masse volumique (kg/ cm) :	1020 +/- 10
Log du coefficient de partage n-octanol/ eau (Kow) (pas d'unité) :	Non disponible
Viscosité cinématique (mPa.s) :	Non disponible
Densité de vapeur (par rapport à l'air = 1) :	Non disponible

9.3. Autres informations importantes pour la sécurité :

Hydrosolubilité :	totale
Liposolubilité :	Non disponible.
Conductivité (Mohms/ cm) :	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Non concerné
Chaleur de combustion :	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Conditions à éviter :

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Eviter des conditions extrêmes de température (chaleur et gel).

10.2. Matières à éviter :

Pas de matière usuelle à éviter connue.

10.3. Produits de décomposition dangereux :

Pas de produit de décomposition dangereux connus dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Autres informations :

Conserver au sec, à l'abri du gel dans un récipient bien fermé, entre +5 et +35°C..

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUE :

11.1. Effets aigus :

Aucune donnée disponible sur la préparation.

11.2. Toxicité à long terme :

La préparation, à notre connaissance, n'a pas d'effets cancérogènes, mutagènes ou tératogènes.

11.3. Informations toxicologiques :

En cas de contact avec la peau :risque de faible irritation.

En cas de contact avec les yeux : possibilité d'irritations et douleurs.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité :

Aucune donnée disponible sur la préparation.

12.2. Mobilité :

Produit en phase aqueuse donc mobile.

12.3. Persistance et dégradabilité :

Pas de donnée disponible.

12.4. Potentiel de bioaccumulation :

Pas de donnée disponible.

12.5. Autres effets nocifs :

Aucun à notre connaissance.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes appropriées d'élimination de la substance/ mélange :

Ne pas rejeter les eaux de lavage dans les égouts publics et les points d'eau. Eliminer le produit par incinération dans un centre spécialisé de traitement de déchets. Eliminer les emballages par incinération dans un centre spécialisé de traitement de déchets.

L'emballage nettoyé peut suivre les filières de recyclage.

Agir en accord avec les consignes des autorités locales.

13.2. Dispositions réglementaires sur les déchets :

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L' ENVIRONNEMENT, selon l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'article L.541-1 à l'article L.541-50 se trouvant au livre V (prévention des pollutions, des risques et des nuisances), titre IV (déchets), chapitre 1 (élimination des déchets et récupération des matériaux).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non soumis aux prescriptions des règlements de transport internationaux ADR/RID, OMI/IMDG et ICAO/ IATA.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Code du travail ; Article R4411-73 et suivants.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique:

Pas de données particulières pour l'utilisation de cette préparation. Respecter les conditions normales d'utilisation décrites.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Texte complet des phrases de risques contenues dans le paragraphe 3 :

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

16.2. Informations d'utilisation :

L'utilisateur doit se protéger des projections de produit et d'un éventuel contact avec la peau. Il doit en l'occurrence porter un équipement de protection adéquat : lunettes de protection, tenue de protection, bottes, et gants imperméables à l'eau.

Il doit éviter tout contact que ce soit avec la peau, par inhalation, par voie oculaire et par ingestion avec la préparation.

16.3. Autres données :

Aucune autre donnée disponible.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit et ont pour objet la description du produit aux regards des domaines de la santé, sécurité et environnement. Ces renseignements ne sauraient en aucun cas constituer une quelconque garantie des propriétés spécifiques du produit. Ils ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires à simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités.

-----**FIN DE FICHE**-----